

Légende

Limite de zone ou de secteur

-  Zone A (A,Ac)
-  Zone N (N, Ne)
-  Zone UA (UA, UAc, UAJ)
-  Zone UB (UB, UBj)
-  Zone UE
-  Zone UX
-  Élément de patrimoine à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
-  Élément de patrimoine à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
-  Espace boisé classé
-  Élément de paysage à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Zone inconstructible
-  Emplacement réservé

Libellé	Bénéficiaire
Emplacement réservé n°01: Projet de déviation de Châteauneuf-en-Thymerais	Conseil Départemental
Emplacement réservé n°02: Extension de l'école	Commune



Châteauneuf-en-Thymerais

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Echelle: 1/2500e

Arrêté le: 05 juillet 2017
Enquête publique: du 20 février au 23 mars 2018
Approuvé le:

Mairie de Châteauneuf-en-Thymerais
2 rue Hubert Lathum
28170 Châteauneuf-en-Thymerais
Tel: 02 37 51 08 18
mairie@chateauneuf-en-thymerais.fr



Agglo du Pays de Dreux 4 rue de Châteauneuf - BP 20199 - 28103 Dreux Cedex - www.dreux-agglo.com

